

Un an d'action pour changer la Justice



www.justice.gouv.fr
le portail de la Justice et du droit.

Photo de couverture : Inauguration du centre pénitentiaire d'Alençon, Condé-sur-Sarthe, le 30 avril 2013.

Sommaire

| | | |
|------|---|--|
| p.5 | ● | Une Justice efficace |
| p.10 | ● | Une Justice indépendante et responsable |
| p.13 | ● | Une Justice protectrice |
| p.16 | ● | Une Justice plus proche des citoyens |
| p.21 | ● | Une Justice en phase avec les évolutions de la société |

Une Justice efficace

Une Justice efficace

Donner un espoir à la jeunesse



205 postes créés

179 éducateurs recrutés

5 CEF ouverts depuis 2012

3 ouvertures de CEF en 2013

1 réforme en profondeur
au cours de l'année 2013

Des moyens humains supplémentaires : 205 emplois créés dès 2013 à la protection judiciaire de la jeunesse, dont 179 postes d'éducateurs et 26 postes pour des emplois de pédopsychiatres et pour assurer l'ouverture de CEF, après de nombreuses années sans recrutement.

Une plus grande diversité de réponses possibles à la disposition des juridictions des mineurs :

Ouverture de CEF :

- En 2012, 5 centres :
Bruay-la-Bussière (62), Bures-sur-Yvette (91),
Laon (02), Nîmes (30) et Epinay-sur-Seine (93).
- En 2013, 3 centres :
Angoulême (16), Marseille (13) et Cambrai (59)

70 familles d'accueil supplémentaires recrutées

Une réforme en profondeur de la Justice des mineurs en préparation :

Un projet de loi au cours de l'année 2013 pour simplifier et clarifier des dispositions de l'Ordonnance de 1945, et supprimer les tribunaux correctionnels pour mineurs.

Il prévoit le retour à la spécialisation, la fin du maquis des procédures, l'amélioration des délais de prise en charge, la césure du procès pénal. L'objectif est également d'adapter les moyens de prise en charge des mineurs délinquants en favorisant le milieu ouvert et en évaluant les besoins (foyers, centres éducatifs fermés, placements).

Une Justice efficace



Refonder la lutte contre la récidive

1 conférence de consensus sur la prévention de la récidive

1 rapport au Premier Ministre

2 300 personnes pour assister aux auditions publiques

1 circulaire sur les aménagements de peines

120 emplois pour l'application des peines

1 projet de loi

Une méthode innovante de concertation : la conférence de consensus. Moment-clé pour dresser l'état des lieux des connaissances, objectiver les termes du débat et proposer, par un jury indépendant, un rapport de préconisations.

Autre priorité désormais engagée : développer les aménagements de peine, éviter les sorties « sèches » de détention et accompagner les condamnés (circulaire de politique pénale du 19 septembre 2012).

Dans le cadre de la loi de finances 2013, 80 emplois de magistrat et 40 emplois de greffier pour renforcer l'application des peines.

Une loi pénale tirera les enseignements de la conférence de consensus pour mieux prévenir la récidive : création d'une peine de probation, suppression des automatismes qui nuisent à l'individualisation des peines, dispositif pour assurer un retour progressif à la liberté, contrôlé et suivi.

Une Justice efficace



Une prison digne

- 1 206** cellules rénovées ou créées depuis un an
- + 20 %** de crédits de rénovation pénitentiaires
- 6** fois plus d'établissements équipés en UVF et parloirs dans le triennal

Dès l'été 2012, lancement d'un programme immobilier d'urgence d'amélioration des conditions de détention :

- Programme national pluriannuel (grands projets de rénovation : Fleury, La Santé, les Baumettes...)
- Fermeture d'établissements vétustes : 1 082 places fermées et lancement de projets nouveaux (Beauvais, Valence, Riom...)
- Programme d'équipement en Unités de vie familiale (UVF) ou parloirs familiaux des établissements pour peine.

En savoir plus :
<http://www.justice.gouv.fr/25408>

Une prison conciliant réinsertion et sécurité

- + 36 %** de crédits pour la protection sociale des personnes détenues
- 282** portiques de masse métallique
- 4** portiques à ondes millimétriques (scanners corporels)
- 8** Unités Hospitalières Spécialisées Interrégionales (UHSI)
- 1** inauguration d'un quartier maison centrale du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe (Alençon)



Amélioration des conditions de travail des personnels et de la prise en charge des personnes détenues : décret du 30 avril 2013 relatif aux règlements intérieurs types des établissements pénitentiaires (publié au Journal officiel du 3 mai 2013).

Amélioration de la prise en charge médicale des personnes détenues : 2 groupes de travail créés

- 1 groupe de travail sur la réduction des risques
- 1 groupe de travail sur la suspension de peines pour motif médical.

8 UHSA, dont 1 au CHU de Rennes (novembre 2012), 1 à Dijon (novembre 2012), 1 à Paris (avril 2013), Lille (mai 2013).

Une Justice efficace

Une priorité nationale pour le Gouvernement

+ 4,3 % de budget pour la Justice

500 emplois déjà créés depuis un an

En 2013, la Justice bénéficie d'un budget renforcé en hausse de 4,3 % pour atteindre un montant global de 7,70 milliards d'euros.

Les effectifs sont également en hausse, avec la création de 1 500 emplois sur la période 2013 - 2015, dont 500 emplois, dès 2013.

En savoir plus :
<http://www.justice.gouv.fr/25098>

• Une Justice indépendante •
et responsable

Une Justice indépendante et responsable



Rendre aux citoyens une Justice indépendante et responsable

1 circulaire nationale sur
les relations entre la
Garde des Sceaux et les
parquets

1 projet de loi sur les relations
Chancellerie/Parquet

Une nouvelle politique pénale. Une circulaire nationale sur les relations entre la Garde des Sceaux et les parquets (19 septembre 2012).

Un projet de loi qui donne à chacun des acteurs ses responsabilités, afin de préserver les citoyens de toute ingérence de l'exécutif dans le déroulement des procédures pénales :

- 1- la Garde des Sceaux conduira la politique pénale gouvernementale en adressant aux procureurs généraux et procureurs de la République des instructions à caractère impersonnel et général.
- 2 - Sept principes directeurs conduiront la nouvelle politique pénale : individualisation des décisions, action judiciaire en temps utile, attention portée aux victimes, respect des droits de la défense, direction effective des officiers de police judiciaire, recours à l'incarcération lorsque toute autre sanction est inadéquate, spécialisation de la Justice des mineurs.
- 3 - Une triple exigence : fermeté, efficacité de la lutte contre la délinquance et respect des droits fondamentaux.
- 4 - Fin des instructions du ministre de la Justice dans les affaires individuelles.
- 5 - Plein exercice de l'action publique aux parquets.

Une Justice indépendante et responsable

Des garanties pour tous les magistrats permettant le retour de la confiance en la Justice



1 réforme constitutionnelle du Conseil Supérieur de la Magistrature

Depuis mai 2012, toutes les nominations des magistrats du parquet ont été réalisées conformément à l'avis du CSM.

Une réforme du CSM est engagée pour inscrire cette pratique dans les textes et donner toutes les garanties statutaires aux magistrats du parquet.

La quasi totalité des propositions de la Garde des Sceaux a reçu un avis favorable du CSM.

Une réforme du CSM sera débattue au Parlement fin mai 2013 en vue d'un Congrès en juillet 2013. Une réforme de la loi organique statutaire et du CSM suivra.

En savoir plus :
<http://www.justice.gouv.fr/24840>

Une Justice commerciale
qui s'intègre au pacte de
compétitivité du gouvernement



Prévenir les difficultés des
entreprises pour mieux les
traiter et soutenir les activités
économiques et préserver
l'emploi

Création de l'action de
groupe

Améliorer les procédures collectives, l'organisation et le fonctionnement des tribunaux de commerce : consultations de tous les acteurs des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises dans la perspective d'un projet de loi présenté au Parlement en automne 2013.

Améliorer les droits des consommateurs en permettant la réparation de préjudices économiques individuels de faibles montants. L'action de groupe constitue une réponse procédurale simple et peu coûteuse aux contentieux de consommation de masse.

En savoir plus : <http://www.justice.gouv.fr/25162>

Une Justice protectrice

Prendre en compte les victimes sans les instrumentaliser



100 bureaux d'aides aux victimes seront ouverts en un an pour passer de 50 BAV déjà installés à 150

1 réunion du CNAV

1 mission parlementaire

Création de bureaux dédiés aux victimes (BAV) dans tous les tribunaux avant la fin de l'année 2013, pour un vrai service aux victimes.

Renforcement du soutien aux associations et travail en commun avec elles, à l'écoute de leur engagement au service des victimes.

Réunion par la Garde des Sceaux du Conseil national d'aide aux victimes (CNAV), jamais réuni depuis deux ans.

Relance de la plate-forme d'assistance nationale pour toutes les victimes, qui deviendra un numéro d'appel européen.

Désignation de la députée Nathalie Nieson, pour rédiger un rapport sur le financement des associations d'aide aux victimes. Le rapport devrait être remis à la Garde des Sceaux d'ici fin juillet 2013.

En savoir plus : <http://www.justice.gouv.fr/08victimes-12126/>

Une politique pénale volontariste soucieuse des territoires



4 circulaires de politique pénale territoriale

Afin d'adapter la politique pénale générale aux fortes spécificités de certains territoires, un nouvel outil de définition des orientations de politique pénale a été créé : la circulaire de politique pénale territoriale.


4 circulaires ont été diffusées : agglomération marseillaise, Corse, Nouvelle-Calédonie et Guyane.

En savoir plus : <http://www.justice.gouv.fr/25404>

Une Justice protectrice

Lutter contre le harcèlement sexuel

1 loi pour protéger contre le harcèlement sexuel



Stop au harcèlement sexuel : le 6 août 2012, la première loi proposée par le Gouvernement est adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale : la loi sur le harcèlement sexuel. Elle donne une définition plus précise mais également plus large du délit de harcèlement sexuel. Elle aggrave les peines maximales encourues et réprime les discriminations commises à l'encontre des victimes de harcèlement sexuel. La loi fait l'objet d'une large campagne d'information auprès de tous les citoyens.

En savoir plus : <http://stop-harcelement-sexuel.gouv.fr/>

Lutter contre les actes à caractère raciste ou antisémite

1 circulaire



La circulaire du 12 juin 2012 réaffirme l'importance de la lutte contre les actes racistes et antisémites et l'importance de la réponse judiciaire.

• Une Justice plus proche •
des citoyens

Une Justice plus proche des citoyens

Faire que chaque citoyen trouve dans chaque site judiciaire l'ensemble des services judiciaires



1 chambre détachée

3 groupes de travail

8 villes présentées pour l'ajustement de la carte judiciaire

142 emplois pour les tribunaux d'instance et la justice du quotidien

Création d'une chambre détachée du tribunal de grande instance de Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni au plus tard en janvier 2014.

L'Institut des Hautes Etudes sur la Justice (I.H.E.J.) remettra dans les prochaines semaines son rapport sur l'office du juge à la Garde des Sceaux.

Deux groupes de travail ont par ailleurs été installés autour de la direction des services judiciaires :

- le premier confié à Pierre Delmas-Goyon, premier président de la cour d'appel d'Angers, concerne le « Juge du XXI^{ème} siècle »
- le second confié à Didier Marshall, premier président de la cour d'appel de Montpellier, concerne les « Juridictions du XXI^{ème} siècle ».

Les rapports seront remis courant automne 2013 à la ministre de la Justice. La Garde des Sceaux a également confié à Serge Daël, conseiller d'Etat président de la CADA, le soin de faire des propositions d'amélioration de la cartographie des services judiciaires dans les 8 villes retenues par le rapporteur public au Conseil d'Etat.

En savoir plus :

<http://www.justice.gouv.fr/25109>

Une Justice qui restaure les libertés publiques

1 projet de loi



Pour donner aux journalistes une véritable protection de leurs sources, une loi sera présentée en Conseil des ministres à la fin du mois de mai 2013.

En savoir plus :

<http://www.justice.gouv.fr/25480>

Une Justice plus proche des citoyens

Des relations sociales restaurées



8 comités présidés par la Garde des sceaux (CTM, CT-AC, CHCTM, CHCT-AC, CNAS)

23 recommandations

1 protocole signé

Christiane Taubira a présidé 8 comités (CTM, CT-AC, CHCTM, CHCT-AC, CNAS) depuis sa prise de fonction, confirmant ainsi son souhait de restaurer le dialogue social du ministère et d'être à l'écoute des préoccupations des agents.

La ministre de la Justice a confié à Dominique Lacambre, Directeur du fonds d'investissement, un audit sur le dialogue social du ministère. Remis le 2 avril 2013, ses 23 recommandations ont été discutées avec les organisations syndicales représentatives lors du CTM du 29 avril 2013.

Un protocole améliorant considérablement la grille indiciaire des personnels de surveillance a été signé en mai 2013.

En savoir plus :
<http://www.justice.gouv.fr/25519>

Les professions réglementées du droit écoutées



Plusieurs textes importants pour les professions du droit

En matière de formation :

- Réforme de la voie professionnelle d'accès au notariat (décret n° 2013-215 du 13 mars 2013 relatif à la formation professionnelle en vue de l'exercice de la profession de notaire).
- Réforme de la formation des commissaires aux comptes (décret n°2013-192 du 5 mars 2013).

En matière d'accès à la profession d'avocat :

Décret n°2013-319 du 15 avril 2013 supprimant les conditions d'accès à la profession d'avocat des personnes exerçant des responsabilités publiques, ouvertes aux parlementaires par le décret n° 2012-441 du 3 avril 2012.

Une Justice plus proche des citoyens

Une Justice à l'écoute du Parlement



Les initiatives parlementaires ont fait l'objet d'une forte mobilisation et d'une forte présence de la ministre de la Justice dans l'hémicycle

Au-delà de son rôle très actif pour porter ses propres projets de loi et contribuer à ceux des autres ministères (création de l'action de groupe, préparation et expertise auprès du ministère du droit des femmes ...).

Deux types d'initiative parlementaire ont mobilisé le ministère de la Justice :

- les propositions de lois d'initiative parlementaire :

Une proposition de loi tendant à modifier l'article 689-11 du code de procédure pénale relatif à la compétence territoriale du juge français portée par Jean-Pierre Sueur, au Sénat (rapporteur Alain Anziani).

Une proposition de loi tendant à supprimer le mot race dans la législation à l'Assemblée nationale (rapporteur Alfred Marie-Jeanne).

Une proposition de loi visant à inscrire le préjudice écologique dans le code civil au Sénat (rapporteur Alain Anziani).

- les débats d'initiative parlementaire :

Un débat sur la mise en œuvre de la carte judiciaire au Sénat.

Un débat sur le rapport d'information sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale à l'Assemblée nationale.

Un débat sur les droits sanitaires et sociaux des détenus au Sénat.

Un débat sur l'application de la loi pénitentiaire au Sénat.

Une Justice plus proche des citoyens

Une Justice française au cœur de l'action européenne et internationale



9 déplacements en Europe
(1 à Vienne, 2 au Conseil
de l'Europe, 6 dans les pays
membres de l'Union et au
Conseil Justice et Affaires
Intérieures)

21 ministres de la Justice
reçus en entretiens
bilatéraux, dont 9 à
Paris

1 projet de loi sur l'adaptation
des engagements
internationaux de la France

Dès son arrivée, Christiane Taubira a résolument inscrit son action dans la coopération judiciaire européenne et internationale.

Au sein du Conseil des ministres de l'Union Européenne, elle a soutenu avec détermination les projets d'actes législatifs de reconnaissance mutuelle et d'harmonisation juridique, notamment pour la protection des droits dans les procédures pénales. Elle a agi pour l'émergence du parquet européen en position commune avec son homologue allemande.

Dans ses relations internationales elle a favorisé, en particulier dans le cadre du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des Etats d'Amérique, le développement de moyens opérationnels de lutte contre la criminalité organisée, ainsi que d'outils de connaissance des réponses judiciaires.

Présentation au Parlement, en mai 2013, d'un projet de loi qui transpose 3 directives, 2 décisions cadres, 1 décision de l'Union européenne, 5 conventions en adaptant la législation pénale française, soit 11 instruments juridiques internationaux.

En savoir plus : <http://www.justice.gouv.fr/25208>

Une Justice en phase

avec les évolutions

de la société

Une Justice en phase avec les évolutions de la société

Le mariage et l'adoption pour les personnes de même sexe



1 loi ouvrant le mariage et l'adoption pour les personnes de même sexe

1 décision du Conseil constitutionnel validant la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

Des mariages dès le début du mois de juin

La loi votée par le Parlement en avril 2013 autorise désormais le mariage et l'adoption pour les personnes de même sexe. Au nom de l'égalité, les droits et les devoirs du mariage leurs sont désormais ouverts.

Cette loi a été entièrement validée par le Conseil Constitutionnel et promulguée le 17 mai 2013.

Dès la publication de la loi, une circulaire de présentation de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe sera adressée aux procureurs généraux et aux procureurs de la République qui la diffuseront aux officiers d'état civil de leur ressort.

Un décret portant application de la loi et un arrêté relatif au livret de famille seront également publiés.

En savoir plus :
<http://www.justice.gouv.fr/25375>

Lutter contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière



2 textes de lutte contre la grande criminalité

Ces textes, adoptés en Conseil des ministres fin avril et début mai 2013, visent à renforcer l'efficacité de la lutte contre la corruption et la fraude fiscale : possibilité pour les associations de lutte contre la corruption de se constituer partie civile, extension du champ de compétence de la brigade nationale de répression de la délinquance et recours aux techniques dites « spéciales » d'enquêtes en matière de fraude fiscale, telles que la surveillance, l'infiltration ou la garde à vue de quatre jours.

Ils créent, en outre, un procureur de la République financier à compétence nationale pour les infractions complexes de fraude fiscale et d'atteintes à la probité (par ex. corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts).

En savoir plus : <http://www.justice.gouv.fr/25482>

Publication du ministère de la Justice
Mai 2013

Toute l'action de la Garde des sceaux, ministre de la Justice et du ministère de la Justice sur :

www.justice.gouv.fr
le portail de la justice et du droit

Création : SG-Dicom - Crédits photos : Caroline Montagné/ SG- Dicom - Fotolia - Copyright Assemblée nationale-2012



www.justice.gouv.fr
le portail de la justice et du droit